

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025**

Folio n°

Date de la convocation : 4 avril 2025
Nombre de membres présents : 03
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Suite à l'absence de quorum en date du 03 avril 2025, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni de nouveau à l'Hôtel de Ville le quatorze avril à 08h30.
sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Étaient présents 03 membres du Conseil d'Administration :

- Membres à voix décisionnelle :

Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Marine COUZELAS et Madame Marie France BOURQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20250414-009

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : LOGEMENTS INTERMEDIAIRES : MODIFICATION DU CONTRAT DE SOUS-LOCATION AUX OCCUPANTS ET FIXATION DES REDEVANCES LOCATIVES

Considérant la nécessité de maintenir la mise à disposition de logements en vue de leur sous-location à des personnes en situation de mobilité professionnelle sur le secteur d'USSEL;

Considérant la nécessité du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel d'apporter des modifications au, contrat de mise à disposition de logement en vue de leur sous-location avec CORREZE HABITAT ;

Considérant le projet de démolition du bâtiment le Chavanon initié par Corrèze Habitat ;

Considérant la nécessité du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel d'apporter des modifications aux contrats de sous location et de fixer les nouvelles redevances locatives.

Considérant :

-la nécessité de mettre en place un dispositif respectant strictement les équilibres budgétaires et financiers

Ou

- la nécessité de répondre efficacement aux besoins sociaux en ayant conscience du risque financier ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel à :

- modifier et signer un contrat de sous- location d'un logement intermédiaire,
- fixer les nouvelles redevances locatives en fonction du choix du conseil d'Administration quant à la proposition retenue ;
- signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20250414-DLAS20250414-09-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental
de la Corrèze,
MARILOU PADILLA RATELADE.